

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Au peuple. — Les Montagnards. — Vote sur la loi des clubs. — La question d'urgence. — Les Jacobins. — Agitations à Paris. — Arrestation de Caussidière. — Désarmement de la garde mobile. — Rassemblements dans plusieurs quartiers de Paris. — Fermeté du président de la République. — Italie. — Chronique parisienne. — Arrestation de plusieurs étudiants. — Crime horrible. — Lettre du président à Victor Hugo. — Assemblée nationale. — Nouvelles de Lyon. — Impôt des 25 centimes. — Arrestation d'un voleur. — Assassinat. — Algérie. — Conseil de guerre. — Affaire du général Bréa. — Nouvelles étrangères.

Lyon, le 31 Janvier 1849.

Au Peuple.

Au moment où nous cherchions dans le calme de la méditation, en consultant les fruits de l'expérience et en écoutant les inspirations de notre cœur, à résoudre pacifiquement le problème d'où dépendent l'instruction et l'aisance du peuple; à ce moment où la paix peut seule ramener le travail, et l'ordre donner la propriété, voilà que, de nouveau, la tempête révolutionnaire obscurcit l'horizon, le tonnerre de l'émeute fait entendre ses grondements souterrains, et l'inquiétude générale a remplacé l'espérance qui commençait à renaitre.

Comme toujours, c'est au peuple que s'adressent les partis, c'est sur le peuple que chacun d'eux compte, c'est du peuple qu'ils veulent se servir comme d'un marchepied pour escalader le pouvoir objet de leurs convoitises.

Avant qu'il ne cède à des suggestions criminelles, avant qu'il ne se laisse enivrer par la flatterie et tromper par des promesses irréalisables, nous voulons que notre voix lui dise la vérité, qu'elle lui fasse entendre de sages conseils. Enfant de ce peuple qui travaille et qui souffre, ses peines sont les nôtres; demain, lorsque sans ouvrage et sans argent il lui faudra supporter les angoisses de la misère, nous en sentirons les étreintes comme lui, et puisque nous devons partager son sort, à nous de lui dire :

Tu sais, peuple, comment les révolutions se font, tu sais comment l'on combat courageusement, et comment on brave les balles, comment on affronte la mitraille. Mais une fois cette tâche dangereuse accomplie, les rangs s'ouvrent pour laisser passer les intrigants et les exploités; ce sang si généreusement versé par toi, ce sang, d'autres en reçoivent le prix et ces autres, ils peuvent changer de masque et de drapeau, ils peuvent changer de nom et de couleur, mais ce sont toujours les mêmes ambitieux, les mêmes hypocrites. La veille, on les trouve derrière toi, te poussant, t'excitant, faussant ton jugement si droit par des paroles irritantes et mensongères, égarant ton cœur si noble par des provocations insensées, et le lendemain tu es sûr de les voir à ta tête, alors que le danger a disparu, montrant une audace merveilleuse devant des ennemis vaincus; souvent même ils ajoutent la cruauté à la couardise; ils prêchent la persécution et la haine contre des frères malheureux. Et toi, peuple généreux, parce que tu es fort, tu es obligé de les rappeler à la clémence. Ces hommes, méfie-t-en, repousse-les! ils se disent tes amis, mensonge! ils se disent dévoués à tes

intérêts, mensonge! ils se disent seuls capables de te mener au bonheur, mensonge! trois fois mensonge!

Car enfin, que t'ont-ils donné, ces révolutionnaires qui ont besoin du désordre pour grandir, comme ces lucres sombres que les orages seuls font naître? qu'ont-ils produit pour toi?... Hélas! la réponse est facile: rien... Je me trompe, ils ont produit l'anéantissement de l'industrie, l'abaissement du salaire, l'augmentation de l'impôt; ils ont produit la misère, non pas seulement la misère qui s'assoit au foyer des familles, qui rougit les yeux des mères, qui fait pâlir le front des hommes et qui étiole les enfants; non pas cette misère seule, mais la misère générale de la France, mais l'épuisement des forces de ce noble pays, mais la faiblesse de cette grande nation. Oui, voilà les fruits des révolutions, voilà les œuvres de ces hommes qui crient si haut vive la France, et qui tuent cette France à coups d'émeute, comme ces maladies terribles dont les crises intermittentes tuent l'homme le mieux organisé.

Ainsi, peuple, plus de révolutions, plus de guerres civiles! Ils te parlent, aujourd'hui, d'un milliard à prendre chez les riches, d'immenses fortunes à partager; il n'y a qu'une réponse à faire à ces tentations qui auraient dû rester aux bagnes d'où elles sont sorties, et cette réponse, la voici :

« Le peuple travaille, mais le peuple ne vole pas : arrière ! Le peuple a de l'honneur et de la loyauté; le peuple ne se bat pas pour piller; le peuple a le suffrage universel, et depuis qu'il est en possession de son vote, le péril lui est devenu inutile : arrière ! »

Oui, peuple, plus de guerre fratricide! repousse les misérables qui oseraient te mépriser assez pour t'adresser des provocations violentes; en République, toute insurrection est un crime de lèse-nation, c'est un crime dont l'expiation coûterait au peuple sa liberté et à la France peut-être même son existence.

La force dans la loi, le droit dans la Constitution, et le progrès dans la paix: voilà ce que veut le peuple, voilà ce qui peut lui être avantageux. Tout le reste sera pour lui péril et déception.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, le 30 janvier 1849.

« Il faut avoir vu cette étrange fin de la séance d'hier pour se faire une idée de son caractère menaçant et sombre. La foule des représentants qui avaient quitté leurs places se pressait au bas de la tribune et autour du bureau. Les lustres ne jetaient plus qu'une lueur vacillante et les ombres grandissaient. Les tribunes étaient presque vides. On attendait la fin du scrutin avec une impatience fébrile. Déjà le chiffre de 418 circulait dans la salle. M. Ledru-Rollin attendait, ardent et pressé, avec sa proposition à la main, montant à la tribune, voulant la lire avant la proclamation officielle du vote et poussé par les acclamations de la Montagne.

« Après la lecture du chiffre qui rejetait l'urgence, les montagnards vainqueurs, certains de maintenir par leurs clubs l'agitation de Paris, poussent des cris de : Vive la République ! Enfin M. Ledru-Rollin parvient à prendre la parole pour présenter la proposition de la Montagne, à laquelle applaudissaient aussi des représentants qui ne lui appartiennent pas, mais que la passion égare. Les cris

de vive la République redoublent. La poussière s'élève sous les trépignements, on demande la lecture de la proposition, on veut la savourer en entier. Mais M. Marrast, étonné lui-même de la hardiesse du coup, avait disparu rapidement, on le cherchait et on ne le trouvait plus. Enfin, après une agitation fébrile et tumultueuse, le groupe de représentants se retira peu après, et l'on n'entendit plus que le grondement des paroles animées et l'écho lointain des agitations de la salle des conférences. Les lumières s'étaient tout-à-fait affaiblies et les lustres étaient remontés au plafond.

« Il y avait dans cette scène finale un complément bien fait pour le vote qui déclarait que la clôture des clubs n'avait rien d'urgent et de pressé pour le maintien de l'ordre. Dans cet aspect de la salle et des représentants pressés et vus en demi-teinte, il y avait quelque chose de la Convention qui impressionnait, malgré eux-mêmes, les hommes habitués comme nous à voir depuis 25 ans les plus terribles orages du monde parlementaire.

« La proposition de mise en accusation du ministère, signée par les députés de la Montagne et à laquelle ont adhéré, à ce qu'on nous a dit, d'autres membres d'une gauche moins radicale, est ainsi conçue :

« Attendu que la politique anti-républicaine du ministère vient de se manifester par un fait attentatoire aux droits du citoyen et au principe fondamental de la souveraineté du peuple.

« Attendu que le droit de réunion est un droit naturel et un droit politique écrit et consacré dans la Constitution de la République française.

« Attendu que par le projet de loi présenté hier, 26 janvier, sur la suppression des clubs, le ministère s'est rendu coupable d'un acte qui est la violation flagrante des art. 8 et 51 de la Constitution.

« Attendu que le ministère est responsable de ses actes suivant l'art. 68 de la Constitution.

« Les représentants soussignés demandent la mise en accusation immédiate du ministère et son renvoi devant la haute-cour nationale, pour y être jugé conformément à l'art. 91 de la Constitution. (Suivent 48 signatures des membres de la Montagne.) »

On dit que MM. Lamartine, Dufaure, Vivien et quelques autres membres modérés de la gauche veulent s'interposer dans le débat sur la dissolution et amener une transaction par un amendement qui en diminuant le nombre des lois organiques abrégérait la durée de la session dont le terme arriverait ainsi au mois d'avril. 500 membres paraissent disposés à se rallier à cette transaction. D'un autre côté, on annonce que si la proposition Râteau est repoussée, 350 membres sont disposés à donner leur démission motivée.

L'Assemblée serait ainsi réduite à ne pouvoir voter au moins avec une force morale. Puis le pays ferait le reste.

Le vote sur la loi des clubs engage au plus haut degré la responsabilité de l'Assemblée; ceux qui voudraient faire considérer ce vote comme un échec pour le gouvernement ne comprennent pas le premier mot des conditions dans lesquelles sont placés les deux pouvoirs souverains aujourd'hui en lutte. Le ministère a rempli son devoir dans toute son étendue et dans

toute sa rigueur. Interprète du président de la République, organe des vœux de 6 millions de citoyens, il a demandé la suppression des clubs, ces foyers d'agitations publiques, cette propagande incessante des sociétés secrètes. Sa responsabilité vis-à-vis du pays est dégagée par la présentation de son courageux projet de loi. La responsabilité de l'Assemblée commence. Elle est souveraine; elle a tout pouvoir, pour le bien comme pour le mal. C'est à elle d'aviser, et malheureusement son premier pas a été une faute énorme.

M. Ledru-Rollin a fait son métier en attaquant le projet contre les clubs. Tout ce qui sera tenté pour rétablir le calme dans le pays et pour réprimer l'esprit de faction provoquera l'indignation bouffie de M. Ledru-Rollin. Nous le savons. Mais que dire de M. Sénart, le rapporteur de la commission, de M. Sénard, l'élu des modérés de la Seine-Inférieure, de M. Sénard, l'ancien ministre de l'intérieur? Quoi! un modéré se joue avec cette question ardente des clubs et des sociétés secrètes! Un ancien ministre, qui a dû voir et savoir quelque chose de ce qui se passe, ne voit rien et ne sait rien des effroyables dangers qui menacent la société! On l'a renseigné cependant dans le sein de la commission, le ministre de l'intérieur s'est clairement expliqué, et les faits qu'on a rapportés à la tribune ne ressemblent guère à ceux qu'il a dénoncés aux commissaires.

M. Sénart s'est laissé prendre à une intrigue; il a même, dit-on, changé du jour au lendemain. Cela le regarde, lui et ses électeurs, qui, certainement, lui tiendront grand compte des services qu'il a voulu rendre aux clubs.

La question d'urgence est escamotée, soit; mais la question du fond viendra bientôt, et il faudra bien que l'Assemblée dise une bonne foi si elle entend entretenir dans le pays l'esprit de faction et perpétuer le désordre.

Nous le répétons, le ministère a fait son devoir, il le fera jusqu'au bout. Fort de l'appui ferme et loyal que lui accorde le président, fort des 6 millions de voix qui ont nommé le premier magistrat de la République, il laissera à l'Assemblée, à l'Assemblée seule, la responsabilité de la situation qu'elle seule aura faite.

La question d'urgence, relative au projet de loi sur les clubs, soumis en ce moment à l'Assemblée, a été examinée dans les bureaux. Non-seulement on a discuté l'urgence, mais encore on a traité la question au fond.

Sur les quinze commissaires nommés, douze ont combattu le projet de loi. Plusieurs de ces derniers ont soutenu qu'il n'y a pas d'urgence et que l'interdiction des clubs était une violation de l'art. 8 de la loi fondamentale. M. Buvignier, entre autres, a dit que si des écarts s'étaient produits, c'était à des agents provocateurs qu'on devait les attribuer, et s'adressa à M. Molé qui, ayant été dans le gouvernement, devait savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. — M. Molé a sévèrement repoussé cette apostrophe: « Je n'ai jamais, a-t-il dit, connu d'agents provocateurs, et si j'en avais trouvé, je n'aurais pas manqué de les expulser et de les flétrir. » M. Champvans a soutenu que la Constitution n'était pas violée par le projet de loi, ainsi que le prétendent quelques uns. La République a pour premier devoir de garantir la sécurité générale. Comment l'Assemblée nationale aurait-elle été assez imprudente pour autoriser l'établissement des clubs!

Il est vrai que l'art. 8 de la Constitution consacre le droit de s'associer, de s'assembler, mais paisiblement, et à condition que les droits de tous seront respectés, et que la tranquillité publique ne recevra aucune atteinte.

Supprimer les clubs, c'est donc assurer les droits de la majorité, et ce n'est pas plus attenté à la Constitution que de voter, ainsi que l'a fait l'Assemblée, une loi contre les attroupements.

M. Bérard a parlé dans le même sens que M. de Champvans, et il a fait observer que si le droit de réunion est consacré par l'article 8, ce même article lui a donné pour limite la *sécurité publique*. Que si l'on vient parler de la loi répressive votée en juillet dernier, il sera facile de prouver, maintenant que l'épreuve est faite, qu'elle est sans efficacité aucune. Il suffirait, pour s'en convaincre, de lire un passage de l'un des discours de M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, les comptes-rendus des journaux et des séances des cours d'assises, où ce qu'il y a de plus sacré n'obtient aucun respect. Propriété, famille, personnes, tout est attaqué sous toutes les formes. Donc, la loi rendue en juillet est impuissante à les protéger.

M. Mortimer-Ternaux s'est énergiquement prononcé contre les clubs. Selon lui, dans l'intérêt du commerce et des ouvriers, il est d'une extrême urgence d'anéantir cette cause incessante de troubles et d'irritation.

MM. Théodore Bac, Jules Favre, Crémieux, Beaune, etc., se sont élevés contre le projet par les mêmes raisons qu'ont alléguées les précédents orateurs qui ont combattu la mesure proposée.

Il n'y a pas, avec les clubs, de gouvernement possible.

C'est un Etat dans l'Etat.

Avec les clubs, il n'y a pas de liberté possible. Ce qu'ils en prennent de trop, ils l'enlèvent aux pouvoirs constitués et à l'universalité des citoyens.

Avec le club des Jacobins, où était le gouvernement? Aux Jacobins. Où était la liberté, la liberté effrénée? Aux Jacobins seuls.

Robespierre gouvernait avec les Jacobins; il dominait la Convention avec les Jacobins.

Les autres clubs, les Cordeliers eux-mêmes étaient terrorisés par les Jacobins.

On arrachait aux Cordeliers les meneurs les plus fameux pour les traîner à la guillotine.

Les Cordeliers, gens de sac et de corde, déterminés coquins, pliaient la tête devant l'arrêt des Jacobins, et se bornaient à couvrir d'un crêpe la déclaration des Droits de l'Homme.

La Convention ne respira, elle n'eut de vie propre que lorsqu'elle eut pris le grand parti de fermer le repaire des Jacobins.

Voilà les gentilles du passé qu'une poignée d'individus déclassés aspiraient à nous rendre. Grand merci!

Courrier de Paris.

Le courrier nous est remis à midi moins un quart. L'attitude énergique de l'autorité paraît en avoir imposé aux montagnards et aux socialistes. Paris est cependant très-agité; les boulevards sont garnis de troupes et occupés militairement.

A l'Assemblée, M. Odilon Barrot a fait une déclaration favorablement accueillie; il a protesté de son désir de maintenir la Constitution.

M. Fresneau a soutenu la proposition Rateau et M. Jules Favre la combattait encore au départ du courrier.

Dès huit heures, ce matin, des troupes de toutes armes envahissaient Paris et allaient prendre position sur les places et dans les endroits stratégiques qui leur étaient désignés, tels que la place de l'Hôtel-de-Ville, boulevard du Temple, place du Panthéon, parvis Notre-Dame, place de la Madeleine, place de la Concorde, place de la Bastille, le Luxembourg. L'Assemblée nationale a reçu une garnison immense exclusivement composée de troupes de l'armée. Le régiment de lanciers formait un front de bandière devant les Champs-Élysées, aux Chevaux-de-Marly. Des dragons étaient sur le quai d'Orsay, devant l'hôtel du président de l'Assemblée nationale. Le 9^e léger, qui devait quitter Paris, d'après le *Moniteur*, gardait l'intérieur du palais de l'Assemblée, le 26^e de ligne, l'intérieur. Quatre pièces de canon et deux fourgons étaient placés devant la grille du pont de la Concorde.

Une compagnie de sapeurs du génie accompagnait les fourgons. Un général sous les ordres du président de l'Assemblée commandait les troupes. Le public circulait librement. Toutes les troupes étaient consignées. Le rappel n'a cessé de battre toute la journée, dans les 2^e, 3^e, 10^e, 4^e et 5^e légions. Toutes les mairies sont occupées militairement. Les 2^e et 3^e légions ont organisé des postes dans toutes les rues.

Un bataillon de la 1^{re} légion occupe la place Vendôme où est l'hôtel du président du conseil des ministres.

Un autre bataillon est dans le jardin des Tuileries. L'hôtel du président de la République est soigneusement gardé à l'intérieur et à l'extérieur.

Les curieux se rendent en foule, de tous les côtés, vers la place de la Concorde qui est entièrement libre, mais gardée par tous ses affluents.

L'inquiétude est partout; cependant les magasins sont ouverts. La pluie fine et glacée qui tombe à chaque instant contribue beaucoup à diminuer l'importance de cette journée.

Malgré cela, rue de la Concorde, place de la Madeleine, sur les boulevards, à la Porte-St-Denis, St-Martin, il y a quelques groupes, au milieu desquels on voit des citoyens qui invitent les ouvriers à se retirer. On obéit volontiers.

La garde mobile est très-démoralisée. Trois ba-

tailions ont, dit-on, quitté leurs postes et leurs casernes.

On rencontre incessamment de ces gardes qui ont quitté leurs armes et qui paraissent très-agités. Quelques-uns ont déjà pris la blouse de l'ouvrier. Bref, on a la confiance que la journée se passera sans rixe ni collision.

Quelques pompiers et gardes nationaux de la banlieue se faisaient remarquer dans les rues.

Ce matin, M. Louis-Napoléon a parcouru les boulevards, escorté par un détachement de dragons et une trentaine d'aides-de-camp et officiers d'état-major. Il a été accueilli par des cris nombreux de vive Napoléon! vive le président! On a entendu aussi quelques cris de vive l'amnistie! à bas les ministres! Mais ils étaient complètement étouffés par les acclamations d'une foule compacte qui se pressait sur les pas du président.

Le bruit a été répandu que M. Caussidière avait été arrêté aujourd'hui à Paris.

On disait à la bourse que deux bataillons de la garde mobile avaient été désarmés ce matin à Courbevoie.

A l'Assemblée nationale, dans la salle des Pas-Perdus et les couloirs, on était très-animé. Les bruits les plus alarmants circulaient. On disait que plusieurs des casernes ou des quartiers occupés par la garde mobile, avaient été désertés par elle. On citait, par exemple, la caserne de la rue Saint-Thomas du Louvre.

Hier, des tentatives avaient été faites par quelques gardes mobiles pour délivrer leurs officiers prisonniers à l'Abbaye; mais ils ont été reçus par la force armée et contraints de se retirer.

A trois heures, une partie des troupes quittaient les abords de l'Assemblée pour prendre position sur différents points de la ville.

Une conspiration a été découverte; son but était le renversement de la République à laquelle on voulait substituer la Terreur.

NOUVELLES D'ITALIE.

Turin, 28 janvier.

Le résultat des élections est venu donner une plus forte impulsion au mouvement qui nous entraîne vers la reprise des hostilités.

Le ministère Gioberti a l'avantage dans les élections, il faut l'avouer; mais il commence à en être embarrassé, car ses élus le poussent à la guerre immédiate, sans considération pour la médiation, sans organisation complète de notre armée, sans mesures de prévoyance contre les chances défavorables qui nous menacent!

Gioberti est débordé par le parti républicain, qui commence à se produire, et qui bientôt jettera le manteau tricolore, dont il s'était enveloppé jusqu'ici, pour laisser voir le manteau rouge, dans lequel il se drapera. Ce bon abbé, avec la modestie qu'on lui connaît, a cru que son influence ministérielle dominerait la situation, et qu'il ferait marcher l'Italie comme il traçait naguère ses opusculs politiques.

Il a donc oublié que les promoteurs de l'émancipation française ont été dépassés par les Constituants, ceux-ci par les Girondins, qui le furent par les Conventionnels. Je ne veux pas par là faire le tort à Dom Gioberti de le comparer à ses confrères Grégoire et Maury, ni à Rolland, Pache, Cambon, etc., qui, eux non plus, n'ont pas été capables d'enrayer le char révolutionnaire, bien que plusieurs d'entre eux aient jeté leurs têtes sous ses roues sans pouvoir en arrêter le cours.

Sorti d'hier des entraves de la monarchie absolue, nous allons commencer notre révolution comme la France en 89!

Quel déchirant tableau votre histoire nous fait entrevoir! Et être obligés d'en parcourir les phases, par l'incapacité ou la présomption de nos administrateurs!

Oui, le ministère Gioberti sera aussi, à son tour, appelé *Codino*, puis emporté par le torrent qu'il a déchainé!

Heureux ceux qui, comme les Savoisiens, pourront se préserver de la tempête, dans laquelle ils ne seraient que des naufragés de plus.

Chronique parisienne.

Avant-hier, au moment où M. Lherminier parlait dans sa chaire, quelques enfants perdus de la faction démagogique, préférèrent des cris outrageants pour le professeur, et firent entendre l'épithète injurieuse d'*apostat*. M. Lherminier, s'adressant directement aux perturbateurs, voulut s'expliquer sur ces éter-

nelles accusations d'apostasie que, depuis dix ans, on ne cessait de lui jeter à la face. Savez-vous, dit-il, ce que m'a valu ce changement d'opinion qu'on appelle une apostasie? Il m'a valu l'honneur de travailler, pendant dix ans, avec les hommes éminents du conseil d'Etat, mais sans salaire, entendez-vous, sans salaire, dans des fonctions purement gratuites; et, aujourd'hui, après vingt ans de méditations et de travaux, je reste ce que j'étais au début de ma carrière, un penseur, un écrivain pauvre, mais sincère et consciencieux. Par conséquent, à ceux qui disent que je suis vendu, j'ai le droit de répondre et je réponds : vous êtes des calomnieux!

A ces mots, les interrupteurs de se retirer.

La leçon se terminait à midi sans avoir été troublée par aucune manifestation hostile, et les auditeurs se retiraient, traversant la foule maintenue jusqu'à ce moment à distance par les forces qui barraient toutes les issues aux personnes non munies de cartes.

— Une dizaine d'étudiants ont été arrêtés dans la journée de samedi, par suite de la manifestation qui a eu lieu au Collège de France, au cours de M. Lherminier.

Des considérations, dont l'administration est juge, l'ont engagée à fermer le cours de M. Lherminier jusqu'à plus ample information.

— Les journaux ultra-républicains, y compris le *National*, raconte tous l'affaire du chef de bataillon Aladenize avec des commentaires irritants. Un de ces journaux ajoute : « Et maintenant, nous engagerons le peuple, en présence de la réaction, notre ennemi commun, à oublier les torts et les funestes maux de la garde mobile, comme il a oublié les fautes de l'Assemblée. Nous avons à défendre tous ensemble la République! »

— On lit dans un post-scriptum à un article du *National* : On nous annonce ce soir que, sur l'ordre de M. Changarnier, MM. les chefs de bataillon Du-seigneur, Anigni, Bassac, Canniser, ainsi que le commandant du 10^e bataillon, ont dû rejoindre à l'Abbaye leur camarade Aladenize.

— M. Joseph Ricciardi, ancien député au parlement de Naples, l'un des chefs principaux du parti démocratique italien, vient d'arriver à Paris, où il vient sans doute chercher encouragement pour pousser plus encore son pays dans les voies révolutionnaires.

— On annonce que le nouveau vice-roi d'Egypte va accréditer un représentant officiel à Paris. Abbas-Pacha semble avoir un penchant prononcé pour la France où il a fait ses études.

— Des négociations vont être ouvertes entre la République française et les Etats-Unis, afin d'arriver à la conclusion des conventions postales à travers le territoire de l'Union.

— On mande de Cambrai, en date du 26 janvier, que l'*Emancipateur*, traduit devant les assises de Douai à l'occasion d'un article dénoncé à l'Assemblée constituante comme attaquant sa dignité, vient d'être acquitté après un brillant plaidoyer de M^e Pellicoux.

— Hier matin, entre sept et huit heures, des mariniers, qui descendaient la Seine entre le pont d'Austerlitz et le pont Marie, aperçurent à la surface des eaux, très-élevées en ce moment, un objet qui surnageait faiblement, comme s'il eût été accroché contre la carcasse d'un des bateaux à charbons amarrés le long du quai. Ayant, avec de difficiles efforts, retiré de l'eau cet objet, qu'ils reconnurent pour une espèce de sac ou enveloppe noire, ils l'ouvrirent et demeurèrent frappés d'épouvante en reconnaissant qu'il contenait le corps, horriblement mutilé d'une femme, dont la mort résultait évidemment d'un crime.

Le commissaire de police, M. Barlet fils, immédiatement averti, s'est empressé de faire transporter à la Morgue le corps de la victime qui y a été immédiatement exposé. C'est celui d'une femme de 35 ans, paraissant appartenir à la bourgeoisie aisée. Les deux bras et les deux jambes sont complètement détachés du tronc. Il existe une légère blessure au visage, qui est injecté de manière à faire supposer que la mort a eu lieu par strangulation. C'est dans une robe de laine noire, fortement liée à ses deux extrémités, de manière à former une sorte de sac, que le cadavre, divisé en cinq parties, le tronc, les deux bras et les deux jambes, était renfermé. La section de ces membres, faite évidemment après la mort, l'a été par une main mal habile et à l'aide d'un instrument lourd et pesant, tel qu'un couperet.

Du rant tout le cours de la journée, une foule considérable a encombré le bâtiment de la Morgue et même ses abords. La nuit, toutefois, est venue, sans

que le corps ait été reconnu, et sans que nul indice de nature à mettre sur la trace de l'auteur de ce crime ait pu être recueilli.

— Le président de la République vient d'accepter le patronage de la colonie de Petit-Bourg, qui recueille les enfants pauvres, les orphelins, les enfants trouvés et les jeunes détenus au-dessous de 16 ans, acquittés en vertu de l'article 66 du Code de pénal, comme ayant agi sans discernement.

— Dans la lettre que le président de la République a adressée à M. Victor Hugo, l'un des présidents de l'institution de bienfaisance, on remarque ce passage : « Le président de la République vous remercie de la pensée que vous avez eue de lui offrir le patronage de la société de Petit-Bourg; tout son intérêt est acquis à une fondation d'une si noble bienfaisance et d'une si haute moralité. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 27 janvier.

Adoption des paragraphes amendés de l'article 66 et de l'ensemble de cet article.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du réquisitoire du procureur-général de la cour d'appel de Paris, demandant l'autorisation de poursuivre M. Proudhon, auteur des articles insérés dans les numéros 69 et 70 du journal le *Peuple*, numéros qui ont été saisis et poursuivis.

Acte est donné de cette communication; les bureaux seront convoqués lundi 29, pour examiner le réquisitoire et nommer une commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites. (Longue agitation.)

M. Proudhon demande la parole. (Sensation.)

Il déclare qu'il a voulu porter devant le pays une question neuve, celle de la responsabilité du président de la République. A une question constitutionnelle, le ministère répond par des saisies de journaux et par des poursuites criminelles. Il s'expliquera devant son bureau, devant la commission et devant l'Assemblée nationale.

L'Assemblée adopte les conclusions du 15^e bureau, présentées par M. Bérenger, rapporteur, en ce qui concerne l'élection de M. Fourtoul dans les Basses-Alpes.

M. Fourtoul est admis comme représentant du peuple.

Sur la demande de M. Flocon, les procès-verbaux sont renvoyés au ministre de l'intérieur.

Après quelques instants de pourparlers sur le rapport du projet de loi relatif aux clubs, M. Sénard, rapporteur, monte à la tribune et lit son rapport, qui conclut à ce que l'urgence demandée ne soit pas admise, et que le projet soit purement et simplement renvoyé aux bureaux.

M. Odilon Barrot, ministre de la justice prend la parole :

« La question d'urgence, dit-il, est une conséquence de l'appréciation de la situation. Il nous a semblé que la question, une fois posée, devait être résolue immédiatement; l'Assemblée avait paru entrer dans cette voie en décidant qu'elle serait examinée immédiatement.

La question constitutionnelle est jugée; elle était résolue par la Constitution elle-même, qui subordonne le droit d'association à la sécurité publique. Détourner la question par le moyen qu'on vous présente, est un mauvais moyen. Il vaut mieux rejeter tout de suite le projet que de laisser planer le doute dans l'esprit des populations. Le gouvernement l'a pensé ainsi. (Approbation à droite.)

M. Ledru-Rollin soutient que la Constitution est violée et que c'est sur le ministère seul, qui a soulevé la question, que doit tomber la responsabilité. Il engage l'Assemblée à ne pas entrer dans une mauvaise voie en votant l'urgence.

M. O. Barrot répond que les clubs ont assez violé la Constitution.

M. Sénard insiste de nouveau pour que l'Assemblée ne vote pas l'urgence et renvoie le projet dans les bureaux.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix. Plus de 40 membres réclament le scrutin secret.

Résultat :

Nombre des votants	760
Boules blanches	418
Boules noires	542

Quelques cris de vive la République éclatent dans la chambre.

L'Assemblée adopte les conclusions de la commission et décide que la demande d'urgence, présentée par le gouvernement, n'est pas prononcée.

En conséquence, se trouve porté sur l'ordre du jour de lundi, 29, l'examen dans les bureaux, du projet de loi portant interdiction des clubs.

M. Ledru-Rollin dépose sur le bureau du président une demande en accusation contre le ministère.

Des cris de vive la République éclatent dans la salle. La séance est levée.

Nouvelles de Lyon.

On annonce que l'impôt des 55 centimes est enfin reconnu impôt communal, et que rien ne s'op-

posera plus à ce que la ville le perçoive à son profit.

— Une femme est accouchée hier sur le quai de la Révolution, en face de la rue des Souffletiers. On l'a transportée à l'Hôtel-Dieu avec tous les ménagements possibles.

— Une jeune modiste se présenta hier chez son amant, rue de la Concorde. Elle portait un enfant qu'elle avait eu de lui. Nous ignorons quels étaient les motifs de cette visite. Toujours est-il que ce malheureux l'a maltraitée d'une manière indigne, et qu'elle s'est retirée couverte de coups et de blessures.

— Un voleur adroit, après avoir saisi une montre à une personne qui se promenait, dimanche soir, sur la place des Célestins, a été arrêté au moment où il cherchait à se cacher dans la maison de l'hôtel du Havre.

— Hier matin on a trouvé, sous une planche, le long de la Chaussée qui mène du pont Saint-Clair au bois de la Tête-d'Or, le cadavre d'un homme d'une cinquantaine d'années. Les assassins, après avoir terrassé leur victime, l'avaient dépouillée, et pressés sans doute par la peur d'être pris sur le fait, ils ne se sont pas donné le temps de défaire ses boucles d'oreilles, ils lui ont coupé les oreilles mêmes. Il paraît que le cadavre a été reconnu et transporté à son domicile.

— M. le docteur Bouchacourt succédant en qualité de chirurgien-major de l'hospice de la Charité, à M. le docteur Colrat, a été installé samedi dans ses nouvelles fonctions.

2^{me} CONSEIL DE GUERRE.

Présidence de M. le colonel CORNEMUSE, du 14^e léger. Affaire de la barrière de Fontainebleau. — Assassinat du général de Brea et du capitaine d'état-major de Mangin.

M. LE PRÉSIDENT : Vous vous trouvez là au milieu des insurgés; ils avaient des chefs, vous devez les connaître?

R. Tout le monde commandait; s'il y avait des hommes qui exerçassent plus particulièrement le commandement, c'était un nommé Ringuet, aujourd'hui déporté, Limbourg, déporté aussi, Mouroux, chef de club. Le soir, la barricade fut attaquée par les mobiles.

D. Dites-nous comment eut lieu cette attaque, car on nous a dit jusqu'à présent que c'était la garde nationale qui était derrière la barricade, et qu'elle avait été assaillie inopinément par le feu des mobiles?

R. Tout ce qui était à la barrière appartenait à la garde nationale; six ou huit mobiles se sont élancés au pas de course jusqu'à sa crête et ont fait feu; on leur a riposté, et alors ils se sont retirés en courant.

D. Ceux qui ont riposté étaient-ils des gardes nationaux?

R. Mon Dieu, le samedi, toute la garde nationale s'est réunie, anciens et nouveaux; le soir, les anciens gardes nationaux se retirèrent, il ne resta plus que des hommes étrangers à la localité. J'en fis l'observation à un nommé Dubuisson, qui me répondit : Nous ne sommes pas maîtres. Le dimanche, il n'y avait plus à la barricade que des insurgés. Tous les officiers s'étaient retirés, hormis Bussièrre. Je le pris à part et je lui dis : Bussièrre, vous avez de l'influence; faites donc démolir la barricade; le faubourg est calmé, faites comme lui. Bussièrre me répondit : Je ne puis pas; si on détruit la barricade, la mobile, la troupe vont envahir la commune et nous ne serons plus maîtres chez nous.

D. Vous considérez donc Bussièrre comme chef de la barricade?

R. Oui, il n'y avait que lui d'officier; je le considérais comme chef.

Vers deux heures, on vint me dire qu'un commandant était prisonnier au poste. Je m'y rendais, lorsqu'on vint m'avertir qu'un général venait d'être conduit chez moi. J'y courus : le général était déjà au second étage, ainsi que l'aide-de-camp Mangin. J'obtins un moment de silence par quelques paroles énergiques; mais un insurgé que je n'ai pas reconnu me dit : « Tais-toi, tu es un traître, et nous te ferons aussi ton affaire, à toi. » On avait donné une feuille de papier au général; il put écrire que l'Assemblée accordait trois millions aux ouvriers. Bussièrre prit ce papier, mais je lui dis de me le remettre, que j'allais en donner lecture. Il me le donna; je descendis au premier, puis dans la cour j'en donnai lecture; mais de toutes parts on me cria : « Nous avons été assez volés, nous ne voulons plus l'être; il nous faut le général. » En même temps on me mettait en joue; Moussel surtout, qui me tint ainsi au bout de son fusil. Je remontai dans la chambre où était le général; mais il y avait tant de monde que je ne pus parvenir jusqu'à lui.

D. Qu'avez-vous fait de l'écrit?

R. Je ne sais; je ne puis me le rappeler.

D. Bussièrre était-il avec vous?

R. Oui, colonel, je l'ai vu, tenant les épées du général et de l'aide-de-camp qu'il montra à la foule.

Je réfléchis quelques instants, puis l'idée me vint d'aller chercher du secours, mais, au bas de l'escalier, je fus arrêté par un factionnaire qui me dit que je ne passerais pas plus que les officiers. Bientôt on emmena le général, auquel on fit prendre la direction du grand

poste. Je remarquai parmi ceux qui l'accompagnèrent dans ce trajet, Moussel, Vappreaux, Luc et un pompier.

D. Etait-ce Lahr ?

R. Non, c'était un pompier étranger à la commune, coiffé d'un casque. Quand j'arrivai près du poste, des insurgés qui étaient porteurs d'un écrit du général m'enjoignirent de le porter au représentant de Ludre. Sur ce papier était écrit : « Si vous voulez me sauver la vie, retournez par le chemin que vous avez suivi pour venir. » M. de Ludre, lorsque je lui eus remis cette injonction du général, me dit : C'est bien; dites au général Bréa que ce qu'il recommande va être fait. Les troupes, en effet, commencèrent à opérer leur mouvement de retraite. Nous revenions, lorsque Julien cria que ce n'est pas assez, qu'il fallait que la troupe rendît ses armes. Les insurgés me contraignirent d'aller vers M. de Ludre pour lui porter un nouvel écrit; lorsque j'arrivai, le représentant envoya au Luxembourg d'où on rapporta un ordre très-sévère pour la commune. On me donna un quart-d'heure pour ramener le général. C'était trop peu. Je retournerai à la barrière avec ce Julien, Grange, d'autres et Bussière, qui m'avaient accompagné. Comme j'approchais de la barrière Fontainebleau, on m'annonça qu'il était trop tard, que le général était fusillé. « Ce n'est pas possible, » m'écriai-je, et je courus au poste. Un insurgé s'y trouvait en faction, il me dit de ne pas entrer, que c'était un spectacle trop pénible. Je pénétrai cependant dans le poste et j'y prononçai quelques paroles que M. Gobert peut-être se rappelle; je me rendis ensuite par la barrière Croulebarbe près du lieutenant-colonel Mouton, auquel je fis part de l'horrible événement qui vient d'ensanglanter ma commune, et pour me mettre à sa disposition.

L'ACCUSÉ BUSSIÈRE : Lorsque j'ai rencontré M. Dardelin, je sortais de chez le marchand de vins Colas, où je m'étais arrêté en revenant de porter l'écrit au représentant de Ludre. J'offris à M. Dardelin de l'accompagner, ce que je fis. Je revins ensuite avec lui, et ce fut sur le boulevard extérieur que les époux Alexandre, puis un marchand de vins, logé numéro 21, boulevard de la Glacière, nous apprirent la mort du général. Je me rendis chez moi, ma femme n'y était pas, elle était allée à Gentilly, où avant de la rejoindre, je remis mon sabre à mon voisin.

M^e Philippe de la Madelaine demande au témoin, dans l'intérêt de Bussière, s'il a la conviction qu'il ait exercé un commandement à la barricade, s'il croit qu'il ait commandé le feu.

M. DARDELIN : Je suis convaincu que Bussière était le chef de la barricade; mais je ne l'ai pas vu commettre d'acte direct d'hostilité, ni commander le feu.

L'ACCUSÉ MOUSSEL : M. Dardelin dit que je l'ai mis en joue; il se trompe; j'étais en état d'ivresse; il est possible que dans le va-et-vient mon fusil se soit trouvé tourné de son côté, mais je ne l'ai pas mis en joue.

M. DARDELIN : Moussel était ivre à la vérité, c'est malheureusement son habitude; mais la veille, le vendredi, il n'était pas ivre, et il disait dans un groupe devant ma maison : « Ce gredin de maire, il n'a pas voulu me donner de fusil; mais j'en aurai un, et le premier coup sera pour lui. » (Sensation.)

M^e CRESSON : M. le maire voudrait-il bien dire au conseil pourquoi, en donnant l'ordre à des compagnies de la garde nationale de se réunir, il a écrit de sa main : « Sans uniforme ? »

M. DARDELIN : C'est le commandant, M. Lecomte, qui, dans une bonne intention, je dois le croire, avait ordonné que la réunion eût lieu sans uniforme. Dans un moment où un conflit menaçait de s'engager entre des gardes nationaux qui voulaient, les uns revêtir l'uniforme, les autres s'en abstenir, j'ai seulement donné l'ordre de s'abstenir.

M^e CRESSON : Comment se fait-il qu'à des habitants de la commune qui disaient au maire qu'il devrait s'opposer à la construction des barricades, il ait dit qu'il n'avait pas d'ordre à cet égard? Comment se fait-il qu'au nombre de ceux qui élevaient ces barricades, se trouvait le propre neveu du maire, M. Dardelin?

M. DARDELIN : Cela est faux, ce jeune homme n'a pas pris la moindre part à l'érection des barricades.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin : Quelle est la réputation des frères Vappreaux dans la commune ?

R. Ils passent pour querelleurs, mais il n'y a pas le moindre reproche à leur faire sous le rapport de la probité, et jamais ils n'ont manifesté d'exaltation politique.

D. Un témoin, le sieur Lejeune, déclare que Luc vous a demandé, en vous faisant des menaces, des armes et de la poudre ?

R. Jamais Luc ne m'a fait de menaces; je lui ai même donné des certificats constatant que, comme sergent-major de la garde nationale, il avait montré beaucoup de zèle, d'intelligence et de dévouement.

D. Ces certificats sont antérieurs aux événements de juin ?

R. Ils remontent au mois de mai.

M. PLÉE, commissaire du gouvernement : Avant que M. le maire se retire, ne pourrait-il pas nous dire quelle part l'accusé Nuens a pu prendre aux faits de l'insurrection ?

R. Dans ma conviction, Nuens a dû entrer dans Paris dès le vendredi. Nuens est un jeune homme extrême

ment exalté. On m'a rapporté qu'au poste il se serait montré des plus acharnés contre le commandant Desmarest, qu'il voulait faire fusiller.

M. le maire entre dans le détail de faits relatifs à l'élection d'un lieutenant-colonel et aux élections de représentants; dans ces deux occasions, Nuens s'est montré comme un bon citoyen.

D. Lors des journées de juin, vous l'avez vu en armes à la barrière ?

R. Je l'y ai vu le vendredi matin, et l'on me dit qu'il était entré dans Paris avec un groupe d'insurgés des Deux-Moulins. Le samedi, le témoin a entendu Nuens demander de la poudre avec menaces au commandant Lecomte.

NUENS : M. Dardelin dit ici que je suis un des promoteurs de troubles dans la localité; il se fait ici l'écho de mauvaises passions dont on voudrait me rendre victime. D'abord le samedi, je n'ai pas vu M. Lecomte; le vendredi, je n'avais pas reçu des cartouches comme les autres; j'étais au poste du centre; là, en effet, j'eus l'ordre de venir nous en donner, car il était possible qu'on nous conduisit à Paris, comme on avait fait au 15 mai, et qu'on ne devait pas nous exposer sans munitions contre des gens qui en avaient eux.

M^e CARTELLIER : Je prie M. le président de demander à M. Dardelin depuis quelle époque il est maire de la commune.

M. DARDELIN : J'étais adjoint au maire depuis douze ans; je suis maire depuis le mois de mars.

M^e CARTELLIER : La place du témoin, comme premier magistrat de la commune, était à côté du général, que les insurgés considéraient comme un otage, comme un prisonnier.

R. Je ne pouvais y être, puisque les insurgés m'avaient contraint de me rendre près du représentant M. de Ludre.

M. AUBRIOT : Avant-hier, M. le colonel Desmarest nous a dit qu'il eût suffi de huit ou dix hommes déterminés pour empêcher l'érection des barricades ou les détruire. Je demanderai au maire quelles mesures il avait prises, lui, pour empêcher d'élever des barricades.

LE TÉMOIN : J'ai été débordé; je n'avais pas de moyens de résistance contre les manifestations hostiles.

M. DESMAREST, lieutenant-colonel : Lorsque j'ai été conduit au poste, il était occupé par des gardes nationaux; s'ils m'avaient donné un fusil, s'ils avaient voulu faire usage des leurs, nous aurions suffi, je crois, pour empêcher les malheurs que nous déplorons. (Sensation.)

M. le président fait rappeler le témoin Dutoit, rentier, entendu à la dernière audience, qui affirme avoir vu à sa droite et à sa gauche, durant le trajet du général Bréa du Grand-Salon au poste, les accusés Moussel et Lahr. Il assure que ce dernier était coiffé d'un casque de pompier.

M. le président donne l'ordre d'appeler et d'introduire un pompier qui n'a pas comparu dans l'instruction, mais auquel il a été fait plusieurs fois allusion dans le débat. (Murmure de curiosité.)

Ce témoin, aux questions d'usage que lui adresse M. le président répond s'appeler Jean Lassère, être marchand de bois, domicilié boulevard des Deux-Moulins, 5. J'ai été, dit-il, me promener à la barrière sans le vouloir, sans savoir; j'ai vu M. Lahr (le pompier), qui est entré au Grand-Salon, il avait sa carabine.

D. Et vous, comment étiez-vous vêtu ?

R. J'avais une blouse.

D. Aviez-vous votre casque ?

R. J'avais mon casque et ma carabine.

D. Quand on a conduit le général au poste, l'avez-vous vu ?

R. Non; j'étais chez nous.

D. Combien de temps êtes-vous resté à la porte du Grand-Salon ?

R. Un quart-d'heure environ, et puis je suis retourné chez nous.

D. Etes-vous revenu? demeurez-vous loin ?

R. Je demeure à une portée de fusil. Au bout d'une heure je suis revenu. J'avais bu un canon chez M. Penouel; c'est lui-même qui me l'a payé. Comme j'étais là, nous avons entendu les coups de fusil.

M. LE PRÉSIDENT (à M^e Cresson) : Quelles questions voulez-vous que j'adresse à ce pompier ?

M^e CRESSON : Je vous prie, colonel, d'entendre d'abord Daix.

DAIX : Lorsque je suis sorti de derrière la porte du poste, il y avait sur la chaussée, je l'ai déclaré dès ma première comparution devant le juge, un pompier avec un casque sans chenille et une blouse blanche. Un petit jeune homme qui essayait la batterie de son fusil, lui dit : « Votre fusil est encore chargé à vous; allons, tirez sur les officiers. » Ce que celui-ci fit.

LE TÉMOIN LASSÈRE : C'est faux !

DAIX : C'était vous, misérable !

LASSÈRE : C'est faux ! j'ai des témoins qui le prouveront.

DAIX : Misérable que vous êtes, c'était bien vous !

M. LE PRÉSIDENT : Daix, n'insultez pas un témoin; taisez-vous, ou je vous fais retirer de cette audience.

M^e CRESSON (au témoin) : Étiez-vous caporal ?

LASSÈRE : Non, j'ai été nommé caporal depuis.

M. LE PRÉSIDENT : Demain, vous nous apporterez un certificat du capitaine de votre compagnie pour établir ce fait.

M. DE BORDES, sous-lieutenant au 1^{er} bataillon de garde mobile : Le colonel Thomas nous dit : « Mort ou vif, il nous faut le général de Bréa. » Nous partîmes au pas de

course; un insurgé à cheveux crépus, indigné de ce qui venait de se passer, se joignit à nous, et dit qu'il allait nous y conduire. En arrivant, il fit fusiller un homme, je ne sais s'il était pour ou contre. (Sensation.) Nous pénétrâmes dans le poste, et nous enlevâmes les deux cadavres; les fusils faiblissaient, on nous donna des madriers, nous portâmes les corps à la barrière, où nous les remîmes au 24^e. Nous aurions voulu les garder nous-mêmes, puisque nous avions été les chercher, mais on nous fit retourner à la Maison-Blanche. On nous dit que le nommé Luc se vantait d'avoir tué le général, nous allâmes le chercher pour l'arrêter; cela fut assez difficile, on ne le trouvait pas, mais enfin il fut découvert sous un cuvier, non pas par moi, mais par un caporal.

L'accusé LUC : J'étais chez moi au second, lorsque je vis la garde mobile, enflammée, furieuse; on disait qu'elle fusillait tout le monde; je descendis, j'entendis prononcer mon nom. J'eus la malheureuse idée de descendre dans la cave dont la porte était ouverte, bientôt j'en sortis, et en ce moment j'eus vingt fusils, vingt baïonnettes sur la poitrine. « Laissez-moi m'expliquer, m'écriai-je. » M. Mercier intervint, il dit : « C'est un honnête homme. » Il y eut un temps d'arrêt, et je dus la vie à M. Mercier; sans lui j'étais fusillé sans savoir pourquoi, car pas un seul témoin ne m'a vu, personne ne dépose contre moi.

M. LE PRÉSIDENT : Cet officier ne vous connaissait pas; s'il vous a arrêté, c'est que la clameur publique vous signalait comme ayant tiré sur le général.

Nouvelles étrangères.

PRUSSE. BERLIN, 24 janvier. — Les succès des démocrates, dans notre capitale, et la nouvelle qu'ils avaient triomphé dans les élections des provinces, ont frappé d'une terreur panique la cour et les ministres.

LEIPSICK, 24 janvier. — On est très curieux ici de savoir comment se terminera la discussion sur l'affaire de Robert Blum, qui aura lieu incessamment dans la deuxième chambre des Etats. Plusieurs personnes sont parties d'ici pour aller assister aux débats.

On dit que notre gouvernement négocie avec ceux d'Altenbourg et de Reuss, pour que ces pays se rattachent au royaume de Saxe. Si l'incorporation a lieu, il faudra que la Diète soit ajournée, afin de donner le temps aux gouvernements d'Altenbourg et de Reuss, de nommer leurs députés.

FRANCFORT, 25 janvier. — Dans la séance de ce jour l'Assemblée nationale a adopté plusieurs paragraphes de la Constitution qui déterminent les attributions du chef de l'empire.

Demain le chapitre si important du conseil sera discuté.

OLLMÜTZ, 20 janvier. — On assure que M. Kraus a quitté le ministère et a été nommé gouverneur de la Gallicie; que M. de Schmerling va faire partie du cabinet en qualité de ministre de la justice; que M. Stadion se charge du portefeuille des finances, M. Bach de celui de l'intérieur.

Nous sommes séparés de Vienne par les flots du Danube, qui ont brisé les ponts. Pauvre Vienne bombardée, mise en état de siège, inondée, infectée par le choléra, il est rare à notre époque qu'une de nos capitales supporte tant de souffrances à la fois. Outre le choléra, la peste approche à grands pas. Elle a déjà éclaté à Varsovie et sur quelques points plus rapprochés.

On n'entend pas parler de l'empereur. Nul acte de grâce, de réconciliation. Les provinces doivent-elles donc se rejouer de ce qu'il a permis au directeur du théâtre d'Ollmütz de représenter les pièces qui étaient interdites ?

ANGLETERRE. LONDRES, 27 janvier. — Sir Robert Peel a prononcé, à Tamworth, un discours dans lequel il plaide chaudement la cause de l'éducation pour le peuple, et il en a fait ressortir les avantages.

— On fixe à 81 le nombre des personnes qui ont péri dans l'explosion de la mine de Damlay; 27 ont été retirées vivantes; trois sont mortes depuis, et trois restent encore dans les décombres.

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 6.

A. BRINEL, Gérant.

CHANOINE, Imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.